Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 1er octobre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence du maire, monsieur Yves Daoust, formant quorum.

Est absente à cette séance, Julie Baillargeon, conseillère.

Est également présente madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

25-10-138 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant le point 9.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
   - 5.1 Règlement numéro 18-136-3 modifiant le règlement numéro 18-136 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Adoption
6. Administration générale / Finances / Greffe
   - 6.1 Comptes à payer
   - 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt
     - État comparatif 2024-2025
     - État comparatif – Prévisions 31 décembre 2025
   - 6.3 Collecte de bacs semi-enfouis – Autorisation de facturation
   - 6.4 Projet de marché public / Plan conceptuel – Octroi de contrat
   - 6.5 Modification du calendrier des séances du conseil – Devancement de la séance ordinaire de novembre 2025
7. Loisirs et vie communautaire
   - 7.1 Appel d'offres public 2025-PRSL Phase 1 – Octroi de contrat
   - 7.2 Pont du bedeau / Enseigne – Octroi de contrat
8. Travaux publics / Voirie
   - 8.1 Étangs d'eaux usées / Inspection des équipements d'aération – Octroi de contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
   - **9.1 Chef aux opérations – Avis de nomination**
10. Varia
    - 10.1 Demande d'appui à la Grande semaine des tout-petits
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

25-10-139 **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

M. Yves Daoust remercie, en son nom et celui des membres de conseil, Mme Julie Baillargeon, conseillère du district numéro 3, pour sa contribution à la communauté durant l'accomplissement de ses deux mandats en tant que conseillère municipale de Saint-Louis-de-Gonzague.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

25-10-140 **RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION**

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 18-136 décrétant un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague,* lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire de modifier ce règlement afin de mettre à jour certaines modalités et de prolonger la durée du programme;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 2025-09-134 donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 18-136-3 soit adopté tel que présenté et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-10-141 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Paul Lavallière

Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 215 207,24$, soit approuvée.

ADOPTÉ

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec,* les deux états comparatifs de revenus et de dépenses sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

25-10-142 COLLECTE DE BACS SEMI-ENFOUIS – AUTORISATION DE FACTURATION

ATTENDU les plaintes reçues disant que les bacs semi-enfouis de matières résiduelles et recyclables de l'immeuble à logements situé au 118, rue Sainte-Marie n'étaient pas collectés et que des déchets s'empilaient sur le sol;

ATTENDU que la Municipalité a avisé le propriétaire de l'immeuble responsable de la collecte des bacs afin que celui-ci procède à la collecte des matières résiduelles et recyclables rapidement;

ATTENDU que malgré l'avis de la Municipalité, le propriétaire n'a pas procédé à la collecte;

ATTENDU qu'en raison des odeurs, de la vermine et de l'insalubrité des lieux la Municipalité a dû procéder à la collecte des bacs au coût de 273 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale à refacturer les coûts liés au service de collecte des matières résiduelles et recyclables à l'entreprise 9328-5948 Québec Inc. (Habitations Ladouceur), propriétaire de l'immeuble à logements situé au 118, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉ

25-10-143 PROJET DE MARCHÉ PUBLIC / PLAN CONCEPTUEL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de créer un marché public sur son territoire;

ATTENDU que le lot 5 125 316, dont la Municipalité est propriétaire, est disponible pour accueillir un tel projet;

ATTENDU l'offre de services de 6 950 $, taxes en sus, reçue par la firme J. Dagenais, architecte et associés, pour l'élaboration d'un plan conceptuel de marché public;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'élaboration d'un plan conceptuel de marché public à la firme J. Dagenais, architecte et associés, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

25-10-144 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – DEVANCEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

ATTENDU la résolution numéro 24-12-231 établissant le calendrier 2025 des séances du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce calendrier afin de devancer la séance ordinaire prévue le 20 novembre 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De devancer la séance ordinaire prévue le 20 novembre au jeudi 6 novembre 2025.

De maintenir l'endroit et l'heure de la tenue de cette séance, soit à la salle du conseil à 19 h 30.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

25-10-145 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-PRSL PHASE 1 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 24-10-180 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO intitulé 2025-PRSL Phase 1 – Aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis – Phase 1;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 4 août 2025;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 15 septembre 2025 à 11 h 01, trois soumissions ont été déposées;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Aménagements Sud-Ouest avec un montant de 1 477 756.50 $, taxes en sus, pour l'option 1 et 1 895 475.50 $, taxes en sus, pour l'option 2;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis Phase 1 (option 2) à l'entreprise Aménagements Sud-Ouest, selon la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2025-PRSL Phase 1.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

25-10-146 PONT DU BEDEAU / ENSEIGNE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de mettre en valeur le patrimoine de la Municipalité en installant un nouveau panneau historique pour le pont du bedeau;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une soumission à cet effet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Tremblay Ménard – Lettrage & Enseigne ayant déposé une soumission de 11 963.25 $, taxes en sus;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent réaliser ce projet en 2026;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la conception et l'installation de l'enseigne du pont du bedeau à l'entreprise Tremblay Ménard – Lettrage & Enseigne, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De prévoir cette dépense dans le budget 2026.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

25-10-147 ÉTANGS D'EAUX USÉES / INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS D'AÉRATION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'inspection des équipements d'aération des étangs d'eaux usées;

ATTENDU l'offre de services budgétaire de 11 000 $, taxes en sus, reçue par la firme d'ingénierie Tetra Tech;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent réaliser ce projet en 2026;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'inspection des équipements d'aération des étangs d'eaux usées à la firme d'ingénierie Tetra Tech, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De prévoir cette dépense dans le budget 2026.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

25-10-148 CHEF AUX OPÉRATIONS – AVIS DE NOMINATION

ATTENDU la vacance du poste de chef aux opérations du service de sécurité incendie à la suite du départ de M. Patrick Legault;

ATTENDU l'intérêt de M. François Hallé, pompier au sein de l'équipe du service de sécurité incendie, pour le poste de chef aux opérations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De procéder à la nomination de M. François Hallé à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie, et ce, en date de ce jour.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et à signer le contrat.

ADOPTÉ

VARIA

25-10-149 DEMANDE D'APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

ATTENDU que cette semaine se tient sous le thème *« 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »*

ATTENDU que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à;

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programme ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

ATTENDU que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

ATTENDU que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU que les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à offrir des services accessibles et adaptés.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault

Et unanimement résolu

D’autoriser le maire, M. Yves Daoust, à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

D’autoriser la Municipalité à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de cette semaine.

ADOPTÉ

25-10-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu’ayant épuisé l’ordre du jour, de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉ

Yves Daoust Maire	Dany Michaud Directrice générale et Greffière-trésorière